

LES ÉTATS-LIMITES : PERSPECTIVES STRUCTURALES ET DYNAMIQUES

C. MORMONT*

S'interroger sur la structure des états-limites exige de s'interroger d'abord sur la notion de structure, ensuite sur l'exploitation que l'on en compte faire.

Lalande distingue deux acceptions principales du mot structure :

"A - Disposition des parties qui forment un tout, par opposition à leurs fonctions. Se dit particulièrement, en psychologie, de la combinaison des éléments que manifeste la vie mentale, considérée à un point de vue relativement statique...

B - En un sens spécial et nouveau, s'emploie au contraire pour désigner, par opposition à une simple combinaison d'éléments, un tout formé de phénomènes solidaires, tels que chacun dépend des autres et ne peut être ce qu'il est que dans et par sa relation avec eux."

Les deux aspects - statique et dynamique - désignés par **Lalande** se trouvent conjugués par **Bergeret** auquel nous emprunterons la définition suivante : « Toute structure de base de personnalité s'authentifie à la fois par la propriété d'un nombre limité et constant d'éléments psychiques profonds et inapparents en soi et, à la fois aussi, par le mode de fonctionnement latent de ces mêmes éléments ».

Si nous pouvons marquer notre accord sur une telle définition, le problème de la latence et plus généralement du rapport de la structure à l'observable demeure obscur. Notre pratique des épreuves projectives nous a familiarisés à cette constatation qui ne cesse de surprendre.

En effet, comment l'adaptation au monde, le fonctionnement mental évident et habituel peuvent-ils suivre d'autres voies que celles qui sont les plus profondément inscrites en l'individu ? Comment celui-ci parvient-il à penser, à agir selon des modalités communes alors que face à des tâches d'encre, il dévoile des dispositions et use de processus bien différents, par exemple, schizophréniques ? La question est ouverte et la référence au plan de clivage d'un minéral cristallisé ne nous offre pas une véritable réponse.

D'un autre point de vue, il importe de savoir ce que l'on attend de la notion de structure. Elle peut servir de concept intégré à un ouvrage théorique et spéculatif. Elle

peut au contraire, viser des fins plus pragmatiques de classement sur base de critères de stabilité et de spécificité.

Nous précisons que notre réflexion porte ici sur l'organisation de la personnalité et non sur l'organisation de réactions ou de phénomènes évolutifs, précision nécessaire car le terme de structure est applicable aux uns et aux autres selon les conventions que l'on adopte initialement.

L'appartenance structurale des états-limites peut être envisagée de trois manières :

a) il s'agit de manifestations atypiques de structures bien connues. Leur originalité est symptomatique mais l'organisation est banale. En l'occurrence, elle est habituellement psychotique ;

b) distincts des autres individus et semblables entre eux, les cas-limites sont organisés selon un modèle original. Ils forment alors une entité autonome ;

c) les états-limites n'appartenant ni à la structure névrotique, ni à la structure psychotique, ils constituent une lignée intermédiaire qui ne présente pas les qualités d'une structure. C'est l'opinion de **Bergeret** à laquelle il semble utile de nous arrêter en raison de l'importance et de l'écho, chez les francophones, du travail de cet auteur

Dans son souci de systématisation et de rigueur, **Bergeret** en arrive à géométriser quelque peu et sa pensée et la psychopathologie. De la définition qu'il donne - et que nous avons citée plus haut - **Bergeret** tire deux corollaires l'un d'invisibilité, l'autre de pérennité. Or cette pérennité qu'il voit comme un corollaire de la définition de structure nous semble être plutôt un second postulat. **Bergeret** en propose un troisième : il n'existe que deux vraies structures, la structure névrotique et la structure psychotique. Dès lors et par construction, tout ce qui ne peut être reconnu comme structure psychotique ou névrotique ne peut non plus accéder au rang de structure. En conséquence, il doit exister une lignée intermédiaire qui absorbe les individus dont l'organisation n'est pas fixée à une structure authentique. Bien que **Bergeret** refuse d'en faire un fourre-tout et que son souci de rigueur ne puisse être mis en doute, il n'en reste pas moins que cette lignée intermédiaire rassemble des cas fort disparates. De surcroît, l'usage du terme états-limites pour désigner cette lignée est discutable, voire abusif : ce terme utilisé restrictivement depuis une trentaine d'années par différents auteurs ne devrait pas être détourné de son orientation précise. Le domaine auquel il touche est suffisamment complexe et embrouillé pour ne pas ajouter à la confusion.

*Chef de travaux à la Clinique Psychiatrique Universitaire de LIEGE - (Professeur J. BOBON)

Par ailleurs, on peut se demander comment - si ce n'est, comme nous le disions, par construction - Bergeret parvient à caractériser aussi précisément les états-limites tout en refusant de leur reconnaître une structure. Selon ses propres mots, «une structure de base ne peut être décrite valablement qu'en termes métapsychologiques, c'est-à-dire en même temps : topiques, dynamiques et économiques du point de vue du fonctionnement mental». C'est bien dans ces termes qu'il décrit les états-limites. L'argument d'instabilité, d'évolution possible vers une «vraie» structure est, pour Bergeret, la preuve décisive de ce qu'il avance. A cette discutabile pétition de principe on peut opposer l'expérience clinique et l'avis de plus d'un expert qui considèrent comme caractéristique l'absence d'évolution vers une organisation définie et classique. Notons que cette opinion s'oppose aussi à celle de certains praticiens qui font des états-limites une pathologie de la jeunesse et qui affirment que de tels états ne se rencontrent pas chez l'homme adulte. Là aussi, la clinique apporte un désaveu à une telle opinion.

Nous ne reprendrons pas ici la description des états-limites mais un détail nous a frappé et mérite que l'on s'y arrête un instant.

Pour les auteurs anglo-saxons, l'agressivité est une pièce maîtresse du tableau. Elle est assez directement en relation avec les opérations défensives spécifiques citées par Kernberg et qui, pour l'essentiel, sont celles qui se développent dans la position paranoïde schizoïde (Klein). La rage, l'impression d'être détruit, dominé l'emportent sur la dépression qui, elle, est au centre de la conceptualisation de Bergeret. Par ailleurs, Scharbach met l'accent sur les sentiments de solitude et d'abandon que l'on rencontre chez tous les cas-limites. De tels sentiments sont de nature complexe et leur genèse n'est pas toujours très claire mais se rapprochent cependant des problèmes anaclitiques bien décrits par Bergeret.

En formulant cette divergence d'opinion en termes kleinien, on pourrait dire que les cas-limites relèvent pour les uns de la position paranoïde schizoïde, pour les autres de la position dépressive. La solution de cette apparente incompatibilité ouvre des voies intéressantes. Elle nous est fournie par Klein elle-même et par la description qu'elle fait de la position dépressive (cfr Laplanche et Pontalis) :

«Bien que le sadisme infantile soit déjà moins intense qu'à la phase précédente (paranoïde - schizoïde), il risque, dans l'univers fantasmatique de l'enfant, de détruire, d'endommager, de provoquer l'abandon. L'enfant peut tenter de répondre à cette angoisse par la défense maniaque qui utilise, plus ou moins modifiés, les méca-

nismes de la phase paranoïde (déli, idéalisation, clivage, contrôle omnipotent de l'objet...)».

Ne pourrait-on concevoir que le cas-limite est précisément celui qui ne parvient à répondre à l'angoisse de la position dépressive que par le recours aux défenses de la position paranoïde-schizoïde. A l'inverse de ce qui devrait se passer, il ne «peut surmonter et dépasser effectivement l'angoisse dépressive par les deux processus de l'inhibition de l'agressivité et de la réparation de l'objet» (Laplanche et Pontalis).

Grâce aux conceptualisations kleinien et en les acceptant au moins dans une visée descriptive, il semble que l'on puisse situer les états-limites d'une manière parlante : engagés dans un processus maturatif qui d'une part leur permet de réunifier l'objet, de l'intérioriser et d'autre part leur fait connaître le risque de perdre cet objet, ils expérimentent la dépression. L'impossibilité de contrôler, d'atténuer le sadisme infantile pourrait être à l'origine d'une exacerbation de l'angoisse dite dépressive ce qui nécessiterait le retour non pas à la position paranoïde-schizoïde mais aux mécanismes de cette position.

Leur drame serait de s'être trop avancés et de ne pouvoir ni regagner leur position initiale, ni atteindre une nouvelle position abritée.

Une telle formulation permise par la théorie kleinienne est-elle transposable en d'autres systèmes de pensée ? Nous le demandons.

CONCLUSION

Il ne nous paraît pas primordial de décider si le terme de structure doit ou non être employé au sujet des états-limites. Il importe davantage, à nos yeux, de mettre en évidence une spécificité et une stabilité d'organisation authentifiées par l'observation clinique et l'approche thérapeutique.

D'autre part, l'accent mis par les uns sur l'agressivité, par les autres sur la dépression soulève un problème. Un essai de réponse peut être proposé : comme l'indique M. Klein le sadisme persistant à l'entrée de la position dépressive peut être tel qu'il menace de détruire l'objet et de provoquer la dépression. Le recours à une défense maniaque reprenant à son compte les mécanismes de la position paranoïde-schizoïde (mécanismes décrits comme typiques chez les états-limites) serait alors nécessaire. De ce point de vue, la combinaison d'éléments dépressifs et agressifs serait compréhensible et la situation inconfortable de l'état-limite bien rendue. ■

BIBLIOGRAPHIE

1. BERGERET J.- La dépression et les états-limites. Paris, Payot, 1974.
2. GUNDERSON J.G., SINGER M.T.- Defining borderline patients - an overview. Amer. J. Psychiat., 132, 1-10 (1975).
3. KERNBERG O.- Borderline personality organization. J. Amer. Psychoanal. Ass., 15, 641-685 (1967).
4. MORMONT C.- Étude du Rorschach dans les cas-limites. Feuilles psychiatriques, Liège, 7, 302-331 (1974).
5. SCHARBACH H.- Les «états-limites». Approche psychodynamique et existentielle, à propos de huit cas. Ann. Méd.-psychol., 136, 69-87 (1978).

Adresse de l'Auteur :
C. MORMONT
Rue Saint Laurent, 58 - 4000 LIEGE (Belgique)